

Centre
de services scolaire
des Patriotes

Québec



GUIDE D'INFORMATION AUX PARENTS

2025-2026

Table des matières

HORAIRE DES SURVEILLANCES DANS LA COUR D'ÉCOLE	4
GESTION DES ABSENCES ET DES RETARDS	4
DÉPART HÂTIF DE L'ÉCOLE	5
VISITE ET CIRCULATION DANS L'ÉCOLE.....	6
COMMUNICATIONS AUX PARENTS	6
CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	6
DEVOIRS, LEÇONS ET SIGNATURES	6
PRISE DE RENDEZ-VOUS	6
PRISE DE MÉDICAMENT À L'ÉCOLE.....	6
ÉDUCATION PHYSIQUE	7
OBJETS PERSONNELS	7
SERVICE DE GARDE ET SERVICE AUX DÎNEURS	8
ASSURANCE RESPONSABILITÉ/ACCIDENT	8
TRANSPORT SCOLAIRE	8
TERRAIN ET PARC-ÉCOLE	9

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce guide a été conçu pour renseigner les parents sur le milieu dans lequel évolue leur enfant.

Nous vous suggérons de conserver ce guide afin de pouvoir vous y référer au besoin. Il est également disponible sur site Web de l'école La Farandole à l'adresse suivante :

<https://larandole.csp.qc.ca>

Nous espérons que ces quelques renseignements généraux sauront répondre à vos interrogations et nous demeurons disponibles pour toute demande d'information.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

L'école est située sur le territoire du Centre de services scolaires des Patriotes dont le siège social est situé au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno (Qc) J3V 3R3

Téléphone : (450) 441-2919

Site Web : <https://cssp.gouv.qc.ca>

ÉCOLE LA FARANDOLE

400, boul. Constable, McMasterville (Qc) J3G 1N4

Téléphone : (450) 467-3467

L'adresse courriel : farandole@cssp.gouv.qc.ca

Directrice : Hélène Poirier

Directrice adjointe : Esther Denis-Pelletier

Secrétaire d'école : Louise Dubé

Agente de bureau : Chantal Nadon

Technicienne du SDG : Kathleen Brown

Site Web : <https://larandole.csp.qc.ca>

Les heures d'ouverture du secrétariat sont de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 30.

INFORMATIONS UTILES EN DÉBUT D'ANNÉE

HORAIRE DE L'ÉCOLE LA FARANDOLE

PRÉSCOLAIRE		PRIMAIRE	
Cloche	7h50	Cloche	7h50
Cours du matin	7h55 à 11h15	Première période	7h55 à 8h55
		Deuxième période	8h55 à 9h55
		Récréation	9h55 à 10h15
		Troisième période	10h15 à 11h15
Diner	11h15 à 12h40	Diner	11h15 à 12h40
Cloche	12h40	Cloche	12h40
Cours après-midi	12h45 à 14h07	Quatrième période	12h45 à 13h45
		Récréation	13h45 à 14h05
		Cinquième période	14h05 à 15h05
Cloche	14h07	Cloche	15h05

HORAIRE DES SURVEILLANCES DANS LA COUR D'ÉCOLE

Il est important de noter qu'afin d'assurer la sécurité de vos enfants, la cour de l'école est ouverte avec surveillance du personnel enseignant dix minutes avant l'entrée du matin et cinq minutes avant l'entrée de l'après-midi.

À l'extérieur des plages de surveillance des enseignants, la cour d'école est exclusivement réservée aux élèves inscrits au service de garde.



GESTION DES ABSENCES ET DES RETARDS

Absence : si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer avec l'école au 450 467-3467 au poste 1, avant le début des classes. Vous devez également aviser le service de garde et/ou le service des dîneurs, poste 2, si vous utilisez ce service. Au cours du mois de septembre, une nouvelle procédure vous sera acheminée pour la déclaration d'une absence via le Mozaïk Portail Parents.



Absence prolongée pour les vacances : une absence prolongée pour des vacances, une activité compétitive ou un tournoi sportif est sous l'entière responsabilité des parents. Il n'est pas de la responsabilité de l'enseignant de préparer, avant le départ, les travaux demandés par les parents, de les corriger, ni de faire de la récupération au retour de l'enfant pour les notions vues durant cette absence. **Nous ne favorisons aucunement la prise de vacances durant la période scolaire.**



Retard : avant de rejoindre son groupe, l'élève retardataire doit passer par le secrétariat de l'école et justifier son retard. La ponctualité est aussi un apprentissage auquel nous devons tous contribuer.

Il est aussi possible de communiquer l'absence ou le retard par courriel à l'adresse farandole@cssp.gouv.qc.ca en indiquant le nom de l'enfant, la durée et le motif de l'absence ou du retard. Au cours du mois de septembre, une nouvelle procédure vous sera acheminée pour la déclaration d'une absence via le Mozaïk Portail Parents.



DÉPART HÂTIF DE L'ÉCOLE

Il est important que votre enfant bénéficie de tout le temps d'enseignement qui lui est alloué. À cet égard, il serait souhaitable que les rendez-vous à l'extérieur soient pris en dehors des heures de classe.

Chaque jour, nous recevons de nombreux appels au secrétariat pour transmettre un message à un enfant. Il faut savoir que chaque appel reçu engendre une désorganisation de l'enseignement en classe. Nous faisons appel à votre collaboration et vous demandons de bien informer votre enfant et son enseignant de l'organisation de sa journée : l'endroit où il dîne, l'endroit où il doit se rendre après l'école, qui viendra le chercher, etc. **EN CAS D'URGENCE SEULEMENT**, la secrétaire pourra transmettre un message à votre enfant pendant la journée.



ENFANT MALADE

Si votre enfant est fiévreux ou porteur d'un quelconque virus l'empêchant de fonctionner en classe, il vaut mieux le garder à la maison jusqu'à son rétablissement. Si un élève est blessé ou malade, ses parents ou la personne répondante en cas d'urgence, seront prévenus et devront prendre en charge leurs enfants.

VISITE ET CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Par mesure de sécurité, nous devons contrôler les allées et venues des visiteurs. Que ce soit pour une visite, un rendez-vous ou même du bénévolat, toute personne doit passer par la porte d'entrée principale.



COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Tout au long de l'année, la direction, l'enseignant ou tout au membre de l'équipe de l'école La Farandole fait parvenir périodiquement aux parents divers communiqués sur la tenue des activités ou événements spéciaux ainsi que des rappels sur le fonctionnement à l'école. Il est important de vérifier votre boîte de réception de messagerie, le sac à dos ou l'agenda de votre enfant afin de recevoir ces informations.

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Il est important de communiquer avec le secrétariat de l'école de tout changement pendant l'année en cours (numéro de téléphone, adresse courriel, changement d'adresse).

DEVOIRS, LEÇONS ET SIGNATURES

Bien que nos horaires soient de plus en plus chargés, une attention privilégiée des parents doit être accordée aux devoirs et leçons. Ces apprentissages structurés comptent pour une grande part dans la réussite de votre enfant. Les dates de remise des travaux doivent être respectées et lorsque requise, la signature des parents peut être exigée.



PRISE DE RENDEZ-VOUS

Le personnel enseignant est responsable d'un groupe d'élèves et n'a pas le loisir de rencontrer des parents à l'improviste. Il est donc nécessaire de prendre rendez-vous afin de choisir un moment de rencontre. Si vous désirez contacter la direction, il est également souhaitable de prendre rendez-vous.



PRISE DE MÉDICAMENT À L'ÉCOLE

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation et de la santé de leurs enfants. **Autant que possible, les médicaments doivent être donnés par les parents, à la maison.**

Pour consulter toutes les informations en lien avec la prise de médicament à l'école, veuillez consulter le site Web de l'école ou cliquer sur le lien suivant : [Lettre-et-formulaire-medicaments.pdf \(csp.qc.ca\)](https://csp.qc.ca/Lettre-et-formulaire-medicaments.pdf)

ALIMENTS ALLERGÈNES

Les principaux allergènes étant les noix, les arachides et les dérivés, nous vous demandons d'éviter de mettre ces aliments dans la boîte à lunch ou de les donner en collation.



ÉDUCATION PHYSIQUE

Pour le cours d'éducation physique, il est obligatoire que les élèves de la 2^e à la 6^e année portent :

- 1 short ou un pantalon sport;
- 1 t-shirt;
- 1 paire de bas courts;
- 1 paire de souliers de course (espadrilles qui ne font pas de marques noires sur le plancher);
- 1 sac en tissu identifié pour transporter son costume d'éducation.

N.B. Identifiez les vêtements et les chaussures

Cet habillement leur permettra une meilleure aisance ainsi qu'une meilleure hygiène. Il serait préférable de pouvoir l'enlever aussitôt le cours terminé. Si certains élèves doivent être exemptés d'éducation physique, les parents doivent le signaler par écrit à la direction de l'école et joindre un certificat médical.

Il est important de rapporter les vêtements d'éducation physique à la maison chaque semaine afin de le nettoyer.

Pour les élèves de la maternelle et de la 1^{re} année, ils doivent venir à l'école habillés pour leur cours d'éducation physique puisqu'ils ne se changeront pas durant la journée.



OBJETS PERSONNELS

Tous les effets scolaires, vêtements et boîtes à lunch doivent être clairement identifiés. Oublis et pertes sont constatés chaque année. Plusieurs enfants ne reconnaissent pas leurs effets personnels ou négligent simplement de chercher ce qu'ils ont égaré. À la fin de chaque étape, nous acheminons ces objets à un comptoir familial.

Les objets ou livres mis à la disposition des enfants par l'école sont aussi sous leur responsabilité. Ils doivent les garder en bonne condition. Si l'enfant perd ou détériore un livre, une facture couvrant la valeur de remplacement sera acheminée aux parents.

De plus, nous demandons aux élèves de ne pas apporter de jouets, d'objets qu'ils pourraient s'échanger ou vendre (collants, billes, cartes de collection, élastiques, etc.) ou d'objets de valeur de

la maison à moins que la direction, leur enseignant ou la technicienne du service de garde le permette pour une activité spéciale.

Autonomie : Pour permettre à l'école de mener à bien son objectif de développement de l'autonomie des élèves, il est demandé que lorsque votre enfant quitte la maison, vous vous assuriez qu'il ait en sa possession tout son matériel (boîte à lunch, collations, vêtements appropriés, linge de rechange, articles scolaires, etc.). Plusieurs parents se présentent régulièrement au secrétariat afin de remettre des articles « oubliés » à la maison. Cela occasionne des dérangements en classe et à l'administration.

SERVICE DE GARDE ET SERVICE AUX DÎNEURS

Le service de garde est offert le matin avant les classes, le midi, après les classes et lors des journées pédagogiques. Le service aux dîneurs est offert uniquement lors des journées de classe, les midis seulement. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec la technicienne au 450 467-3467 poste 2 ou garde.farandole@cssp.gouv.qc.ca.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ/ACCIDENT

Nous vous encourageons à souscrire à une assurance-accident au bénéfice de chacun de vos enfants d'âge scolaire auprès d'un assureur privé.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport des élèves en autobus est assujéti aux politiques du Centre de services scolaire des Patriotes. Ainsi, les conducteurs ne sont pas autorisés à laisser des élèves descendre à une adresse différente de celle convenue ni de permettre l'accès au transport occasionnellement à des élèves.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la section transport sur le site Web du CSSP.

FERMETURE DE L'ÉCOLE

En cas de fermeture des établissements scolaires, le Centre de services scolaires des Patriotes prend une décision tôt le matin et un avis est rapidement diffusé sur la page d'accueil du site Web du CSSP ainsi que sur [Facebook](#). Le CSSP met également à votre disposition l'application mobile Mégafon, qui permet de diffuser instantanément des notifications aux parents abonnés lorsque survient une urgence telles que : **fermeture des établissements scolaires, suspension des cours ou problématique en lien avec le transport scolaire**. Tout ce que vous avez à faire est de vous abonner à l'école de votre enfant sur l'application pour recevoir les alertes en lien avec celle-ci sur votre téléphone.

Les parents d'élèves transportés par autobus doivent également s'inscrire au circuit d'autobus de leur enfant pour recevoir les alertes spécifiques à celui-ci.



TERRAIN ET PARC-ÉCOLE

Pour la sécurité des élèves, entre 6 h 45 et 18 h, la cour et le parc-école sont à l'usage exclusif des élèves qui fréquentent l'école La Farandole. Seuls les enseignants et intervenants de l'école sont autorisés à circuler dans la cour durant ces heures. En tout temps, le ratio maître-élève est respecté. Nous demandons donc aux parents de ne pas accompagner leur enfant dans la cour.



STATIONNEMENT

Nous vous rappelons qu'il est interdit, en tout temps, de se stationner dans le stationnement du personnel et dans le débarcadère d'autobus. Nous avons déjà été témoins de plusieurs incidents et nous ne souhaitons pas que cela se reproduise. Voici quelques pistes de solution :

- Utiliser le débarcadère parent (en face de la porte principale);
- Utiliser le stationnement de l'hôtel de ville;
- Utiliser le stationnement de l'école internationale;
- Utiliser un moyen de transport actif (marche, vélo, trottinette);
- De 15h 30 à 18h00, au service de garde, il est possible de vous stationner dans le débarcadère d'autobus.

Nous sommes conscients que cela demande une adaptation pour certains d'entre vous, mais sachez que cela est fait pour la sécurité de vos enfants.